

Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon les-Bains chargée de l'examen du postulat du 1^{er} Octobre 2009 de Madame Hélène Grand-Greub : Mise en place de jours « sans viande » officielle dans les cantines scolaires.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le mercredi 16 décembre 2009 à 18h30 en salle des Conférences I. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Emilienne Wagnière, Josy Tessa, Hélène Grand-Greub, Martin Baragaño, Brian Osterhoff, Sylvain Pittet, et du soussigné comme rapporteur. Madame Chantal Guibert s'est excusée.

Monsieur Jean-Claude Ruchet, municipal et Monsieur Laurent Exquis, chef du Service Education et Jeunesse nous ont donné des explications sur les services des repas pour les élèves d'Yverdon-les-Bains.

Il est servi, par année, plus de 35'500 repas réparti entre la croquette, les cantines, le centre aéré et les colonies de vacances. Tous les repas servis sont labellisés « Fourchette verte junior».

Qu'est-ce qu'un menu du label Fourchette verte :

1. un ou deux aliments riches en fibres et en éléments protecteurs (légumes et crudités).
2. un aliment énergétique riche en hydrates de carbone (pommes de terre, pâtes, riz, maïs, pain si possible complets...).
3. un aliment constructeur riche en protéines (viande, poisson, œufs, fromage, tofu et légumineuses).

Pour les cantines, il est moins facile de contrôler car, ce sont, les cuisines du Parc ou de l'EMS des 4 Marronniers qui s'occupent d'établir les menus.

Le choix de proposer occasionnellement des menus sans viande devrait être possible en expliquant le pourquoi de ce choix.

Choisir un jour fixe de la semaine pour les repas sans viande n'est pas adéquat, certains enfants ne viennent qu'un jour par semaine et si c'est le jour choisi ils auraient que des repas sans viande.

En résumé :

Ce postulat, qui a été renvoyé à l'étude d'une commission aurait dû être renvoyé directement à la municipalité qui aurait fait un rapport examiné ensuite par une commission.

C'est pourquoi, à l'unanimité de ces membres présents, la commission décide, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Jean-David Chapuis